

P . R . T . S . A .

Professeur **R**essources **T**roubles du **S**pectre de l'**A**utisme

Description :

Placé sous l'autorité de l'IEN ASH, le PR TSA est un enseignant spécialisé qui intervient auprès des personnels de l'Education Nationale de la Manche (Enseignants, AESH, Directeur, Equipe pédagogique) qui scolarisent des élèves (1^{er} et 2nd degré) présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme diagnostiqués ou en cours de diagnostic.

Missions :

- * Informer et former les personnels de l'éducation nationale ;
- * Observer en situation scolaire, aider à évaluer et à analyser les Besoins Educatifs Particuliers d'un élève ;
- * Proposer, co-construire des aides et adaptations pédagogiques et techniques (matériel, méthodologie, aménagement des rythmes, différenciation pédagogique, remédiation...)
- * Suivre et accompagner la mise en œuvre des aménagements envisagés pour répondre aux BEP de l'élève (proposer, évaluer, ajuster les mesures envisagées)
- * Participer aux instances de concertation (ESS, pôle ressource...)
- * Centraliser les informations concernant la situation de l'élève

Modalités d'intervention :

Intervention dans le cadre l'école inclusive, ce qui implique :

- Observation de l'élève en situation scolaire ;
- Analyse et évaluation de la situation scolaire ;
- Réflexion conjointe et la co-construction des aménagements ;
- Concertation avec les partenaires impliqués ;
- Prise en compte de toutes informations permettant l'identification des BEP de l'élève (évaluation, bilan, GEVA-Sco...) ;
- Apport d'éléments de compréhension ;
- Ajustement ou révision des pistes de réponses envisagées.

Modalités de sollicitation : *(protocole détaillé par ailleurs)*

1^{er} degré :

1. En amont ou suite à une Equipe de Suivi de Scolarisation ;
2. En amont ou suite à un pôle ressource de circonscription.

⚠ Sollicitation réalisée par l'équipe pédagogique via l'équipe de circonscription ou l'enseignant référent.

2nd degré :

1. En amont ou suite à une Equipe de Suivi de Scolarisation ;
2. En amont ou suite à un pôle ressource de bassin.

⚠ Sollicitation réalisée par l'équipe pédagogique via le chef d'établissement ou l'enseignant référent.

Identification :

Séverine CHANUT

dsden50-tsa@ac-normandie.fr

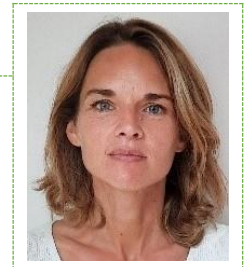
**Circonscription ASH – Ecole
inclusive**

02.33.06.92.93

dsden50-ien-ash@ac-normandie.fr

**DSDEN de la Manche
Circonscription ASH**

12, rue de la chancellerie
BP 442
50002 SAINT-LÔ



Textes officiels :

- ➔ Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- ➔ Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé
- ➔ Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des Troubles Neuro-développementaux 2018-2022

Ressources :

Article à télécharger : [Stratégie Nationale pour l'Autisme au sein des TND 2018-2022](#)

Articles et vidéos en ligne :

- * [« Autisme et TND : tout savoir sur la rentrée »](#) (plusieurs vidéos présentent le poste de PRTSA)
- * [« Stratégie Nationale Autisme – engagement 3 : rattraper le retard en matière de scolarisation »](#)